



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
CENTRE DE FORMATION DES ASSISTANTS DE REGULATION
MEDICALE
1 rue Joseph CUGNOT C.O. 60034 54035 NANCY cedex

Directeur : Monsieur Jean-Joseph SCHALK

SÉLECTION POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2027

Clôture des inscriptions le 03 mai 2027 à 16h

Conditions d'Admission :

La formation est ouverte aux candidats âgés au moins de 18 ans au 31 décembre 2027. A l'exception de la voie par apprentissage, aucune limite d'âge maximum n'est prévue.

Sont admis à la sélection : les candidats titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, d'un titre ou diplôme de niveau 4 ou d'une expérience professionnelle à temps plein d'au moins 3 ans (quel que soit le domaine).

Les conditions d'accès sont régies par l'Arrêté du 19 juillet 2019 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Assistant de Régulation Médicale et à l'agrément des Centres de Formation d'Assistant de Régulation Médicale.

Inscription :

Les inscriptions se déroulent en ligne. La clôture des inscriptions au concours aura lieu le lundi 03 mai 2027 à 16h00.

Il vous sera demandé de compléter une fiche de renseignement en ligne et joindre les pièces suivantes :

- Curriculum Vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Photo d'identité récente ;
- Pièce d'identité en cours de validité (Carte National d'Identité, Passeport Français, Titre de séjour) ;
- Extrait du casier judiciaire : Bulletin n°3 ;
- Attestation d'engagement à payer les frais de concours ;
- Attestation médicale de vaccination ARS à faire compléter par un médecin agréé ARS (liste des médecins sur le site de l'ARS). L'immunisation à l'hépatite B est obligatoire.
- Pour les candidats :
 - o Titulaire du Baccalauréat : Copie du diplôme ;
 - o En cours d'obtention du Baccalauréat cette année : Copie de l'inscription au baccalauréat ;
 - o Si vous n'êtes pas titulaire du Baccalauréat : Copie d'un diplôme ou titre de niveau 4, ainsi qu'une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée d'au moins trois ans à temps plein ;

- o Si vous êtes ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un état qui fait partie de l'Espace Economique Européen autre que la France : Une attestation de niveau de langue française C2 et une copie de votre diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

Il vous est également demandé de vous acquitter des frais de concours d'un montant de 50 €, par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » (inscrire au dos le nom et prénom du candidat), à transmettre par voie postale (lettre avec accusée de réception) ou à déposer en main propre à l'adresse suivante : CFARM du CHRU de Nancy, 1 Rue Joseph Cugnot, Tour Marcel Brot – 2ème étage, 54 035 NANCY Cedex

Toute inscription incomplète en date du 03 mai 2027 16h, ne sera pas prise en compte.

Modalités de sélection :

La sélection des candidats s'effectue à partir de l'étude du dossier de candidature (composé des éléments précisés ci-dessus), ainsi que d'un entretien oral de 20-30 minutes. Cet entretien s'effectue devant un jury et permet d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

Calendrier des dates à retenir :

Ouverture des candidatures	Clôture des candidatures	Entretiens oraux	Proclamation des résultats	Rentrée scolaire
04 Janvier 2027	03 Mai 2027 à 16h	14-15-16 Juin 2027	28 Juin 2027 16h	1er Septembre 2027 à 8H

Coûts relatifs aux conditions d'accès :

- Frais d'accès au concours : 50 € ;
- Frais d'inscription à la formation : 50 € ;
- Frais pédagogique de formation : 8000 € (pris en charge par la DGOS si vous n'êtes pas pris en charge par un employeur ou par un organisme de prise en charge).

La formation n'est pas rémunérée par le CFARM. Toutefois, vous pouvez être financé par un employeur (conseil départemental, établissement de santé...), par France Travail, l'ANFH, Transition Pro...

Une indemnité de stage est versée aux apprenants pendant la durée réalisée au cours de leur formation, que ces stages interviennent en session initiale ou de rattrapage ou à titre complémentaire. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de trente-cinq heures par semaine à 36 euros par semaine.

Pour tout renseignement supplémentaire merci de vous rapprocher du secrétariat par mail :

cfarm@chru-nancy.fr